

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-
Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 16618 du 2 avril 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ2109318S

**Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de
la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 58467 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032346S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2021 :

Rahmouni	Rachid	NIGEND : 153613
-----------------	--------	-----------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2021 :

Rozier	Hubert	NIGEND : 185338
---------------	--------	-----------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2021 :

Saint-Etienne	Pierrick	NIGEND : 326055
Joly	Pierre	NIGEND : 318519
Catherine	Didier	NIGEND : 133586

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2021 :

Simonin	Aldwin	NIGEND : 341179
Monzo	Mickaël	NIGEND : 320905
Riccetti	Lionel	NIGEND : 323855
Pouplain	Loris	NIGEND : 334575

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 avril 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,
L. Tavel*